



RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC
D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

DIRECTION DE LA VALORISATION DES DÉCHETS

La Loi du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) a étendu le champ de compétences des régions en matière de prévention et de gestion des déchets grâce à plusieurs dispositifs, mais elle a également donné la compétence de gestion des déchets aux EPCI, et les a renforcées en instituant une population minimale de 15 000 habitants. En conséquence, la collecte des déchets a incombé au 1^{er} janvier 2017 à la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers, qui ne détenait jusque-là que la compétence traitement.

2017 est donc la première année d'exercice de la collecte des déchets ménagers pour la collectivité, qui édite par la même occasion son premier rapport annuel sur le prix et la qualité du service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés.

Ce rapport, établi conformément aux dispositions du décret **n° 2015-1827 du 30 décembre 2015, est un document public**. Présenté en Commission Consultative des Services Publics Locaux, puis au Conseil Communautaire, il sera consultable à la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers, ainsi que sur son site internet.

SOMMAIRE

I.	Les indicateurs techniques	4
A.	Le territoire desservi	4
1.	Le périmètre	4
2.	L'organisation	5
B.	Les services rendus à l'utilisateur	10
1.	La collecte des déchets ménagers.....	10
2.	Déchets non ménagers pris en charge par le service public	12
3.	La gestion des contenants	13
4.	Synthèse des tonnages collectés.....	17
C.	Le traitement des déchets ménagers et assimilés	18
1.	Les unités de traitement	18
2.	Le traitement des ordures ménagères	18
1.	Le traitement des déchets fermentescibles	19
3.	Le traitement des emballages	19
4.	Le traitement du verre	20
3.	Synthèse des tonnages traités et valorisés	21
II.	Les indicateurs financiers	22
A.	Bilan de l'année 2017	22
B.	Analyse financière	22
	En conclusion.....	25
	GLOSSAIRE	26

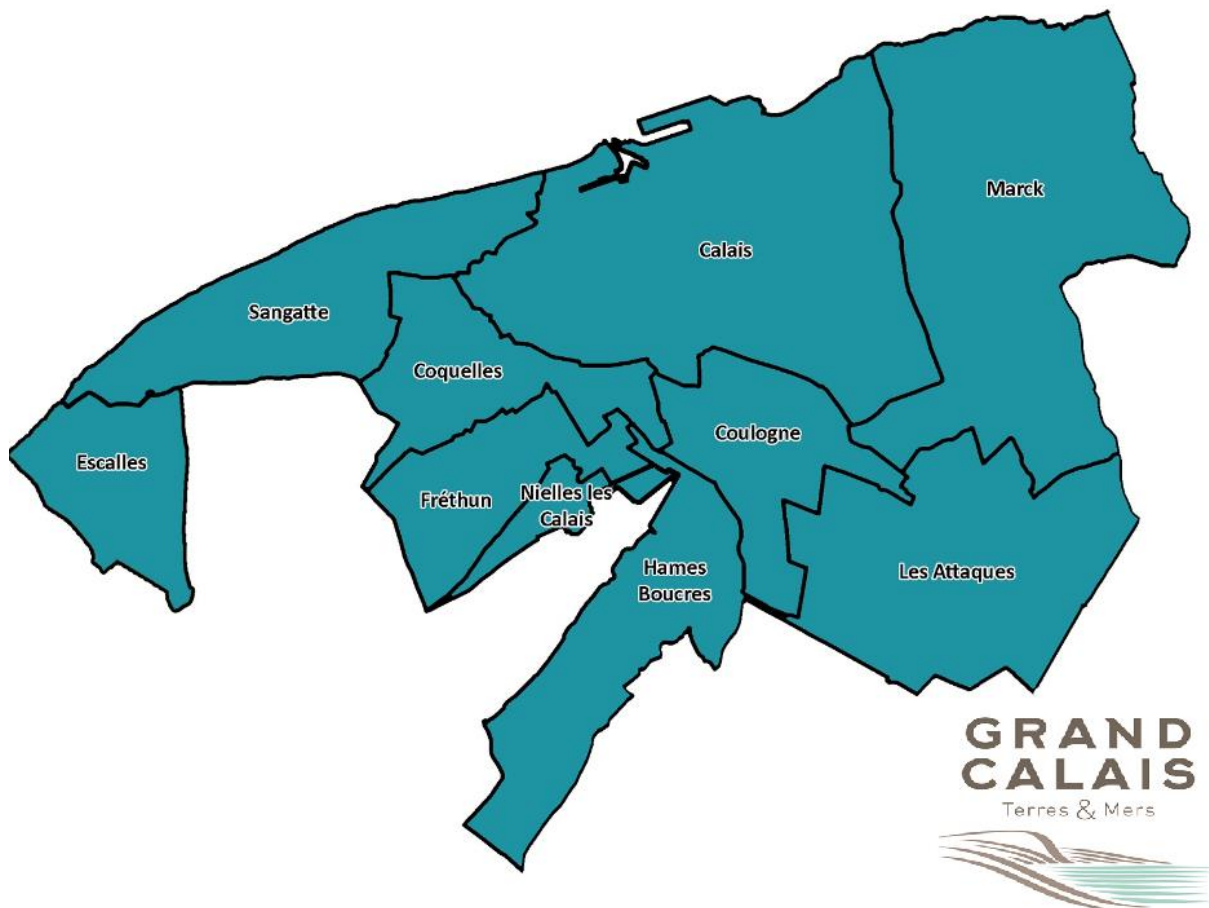
I. Les indicateurs techniques

A. Le territoire desservi

1. Le périmètre

Conséquence de la dissolution de la Communauté de Communes du Sud-Ouest Calaisais, le périmètre de la Communauté d'Agglomération Cap-Calais, devenue Grand Calais Terres & Mers, s'est étendu au 1^{er} janvier 2017 avec l'adhésion des communes de Hames-Boucres, Nielles-les-Calais, Fréthun, Les Attaques, puis Escalles au 1^{er} avril. Au total 10 communes constituent l'agglomération.

Au 1^{er} janvier 2017, la Communauté d'Agglomération Terres et Mers comptait **102 047 habitants** (population INSEE).



2. L'organisation

Au 1^{er} janvier 2017, la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers a repris la compétence de collecte des déchets de ses différentes communes-membres :

- Calais
- Coquelles
- Coulogne
- Marck
- Sangatte-Blériot
- Frethun
- Hames-Boucres
- Les Attaques
- Nielles-les-Calais



Au 1^{er} avril 2017, une dixième commune a intégré Grand Calais Terres & Mers :

- Escalles

Jusqu'au transfert à la Communauté d'Agglomération, ces communes exerçaient leur compétence de collecte des déchets de différentes manières :

- Les communes membres de la Communauté de Communes du Sud-Ouest Calaisis adhéraient au SMIRTOM, syndicat mixte auquel la compétence collecte était déléguée (**Hames-Boucres, Nielles-les-Calais, Frethun, Les Attaques, et Escalles**). Ces deux EPCI ont été dissout au 31 décembre 2016.
- **Coquelles et Sangatte-Blériot**, déjà membres de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers, avaient conservé leur compétence, mais confié l'exécution de la collecte au SMIRTOM, via un marché de prestations.
- Les municipalités de **Calais, Coulogne et Marck** réalisaient elles-mêmes la collecte des déchets ménagers, en régie.

Le jeu des différences ...

En fonction des communes, les consignes de tri des déchets, les couleurs de référence des contenants, et le type de contenants eux-mêmes peuvent entre-autres être radicalement différents.

Pour exemple, un usager qui demande le remplacement de son « bac vert », sollicite en réalité une prestation radicalement différente selon le territoire où il réside : Sur Calais, il s'agit de son bac à ordures ménagères ; sur d'autres communes, il s'agit de son conteneur pour les bouteilles et flacons en verre ; et sur une autre partie du territoire, il est d'usage de dénommer ainsi le « bac à déchets verts », qui est de couleur ... marron !

Les différences d'organisation entre les différentes communes du territoire posent par conséquent des difficultés multiples, qui ralentissent et compliquent le service à l'utilisateur. L'harmonisation constitue un enjeu d'autant plus important pour Grand Calais.

Il en résulte des organisations et des niveaux de service très différents sur chacun de ces territoires (cf. tableau ci-après).

Compétence collectée en 2016	Régies municipales			Compétence municipale. Prestataire de collecte : SMIRTOM		Membres de la CCSOC adhérentes au SMIRTOM				
	Calais	Coulogne	Marck	Coquelles	Blériot-Sangatte	Hames-Boucres	Nielles	Fréthun	Les Attaques	Escalles intégrée le 01/04/17
OMR Conteneurisation (Couvercle / cuve)	C1 à C6 Bacs vert / gris ou vert/vert (C6) + 107 colonnes enterrées	C1	C1	C1	C1	C1 Bacs gris gris	C1 Bacs gris gris	C1 Bacs gris gris	C1 Bacs gris gris	C1 Bacs noir gris
Fermentescibles Conteneurisation (Couvercle / cuve)	+ papier carton C1 Bacs Marron / vert	C1 Bacs Marron marron	C1 Bacs Marron marron	C1 Bacs Marron marron	C1 Bacs Marron marron	+ inertes organiques C1 Bacs Marron marron	+ inertes organiques C1 Bacs Marron marron	+ inertes organiques C1 Bacs Marron marron	+ inertes organiques C1 Bacs Marron marron	C1 Bacs Marron marron
Emballages Conteneurisation (Couvercle / cuve)	C1 BACS Jaune/gris SACS jaunes + 69 colonnes enterrées + 42 colonnes aériennes	+ papier C1 Jaune noir	+ papier C1 Jaune noir	+ papier C1 Jaune noir + 1 colonne aérienne	+ papier C1 Jaune noir + 1 colonne aérienne	+ papier C1/2 Jaune noir	+ papier C1/2 Jaune noir	+ papier C1/2 Jaune noir	+ papier C1/2 Jaune noir	+ papier C1/2 Jaune noir
Verre Conteneurisation (Couvercle / cuve)	C1 Duetto bleu gris + 61 colonnes enterrées + 210 colonnes aériennes	C1 Duetto vert vert + 5 colonnes aériennes	C1 Duetto vert vert + 11 colonnes aériennes	C1 Duetto vert vert + 3 colonnes aériennes	C1 Duetto vert vert + 7 colonnes aériennes	C1/4 Bacs 140L vert vert + 2 colonnes aériennes	C1/4 Bacs 140L vert vert + colonnes aériennes	C1/4 Bacs 140L vert vert + 2 colonnes aériennes	C1/4 Bacs 140L vert vert + 6 colonnes aériennes	C1/4 Bacs 140L vert vert + 6 colonnes aériennes
Encombrants Collecteur :	C6 Sur rendez-vous Régie	2/mois Sur rendez- vous Face Valo	2/mois Sur rendez- vous Face Valo	1/mois Sur rendez- vous Face Valo	2/mois Sur rendez- vous Face Valo				2/an Sur rendez- vous Face Valo	
Déchets verts	C1	C1 Sur rendez- vous		C1						

L'un des objectifs prioritaires du service est donc de rationaliser et d'uniformiser l'organisation, et les services rendus à la population.

⇒ *La création du service*

Au 1^{er} janvier 2017, le personnel et le matériel des 3 régies communales ont été transférés à la Communauté d'Agglomération, ainsi qu'une partie du matériel et du personnel du SMIRTOM.

Moyens transférés à Grand Calais	Au 1 ^{er} janvier 2017				1 ^{er} avril 2017
	SMIRTOM	Ville de Coulogne	Ville de Marck	Ville de Calais	Escalles
Personnel encadrant			1	8	
Personnel administratif	1			2	
Ambassadeurs du Tri			1	5	
Personnel de collecte attitré	9	6	6	36	
Personnel de Collecte remplaçant			1	18	
véhicules de collecte	3	2	2	17	
Véhicules légers			1	1 + mise à disposition du parc de VL de la Ville	
divers			Mise à disposition de locaux	Mise à disposition de locaux	

Synthèse des moyens transférés à Grand Calais Terres et Mers pour l'exercice de la compétence collecte

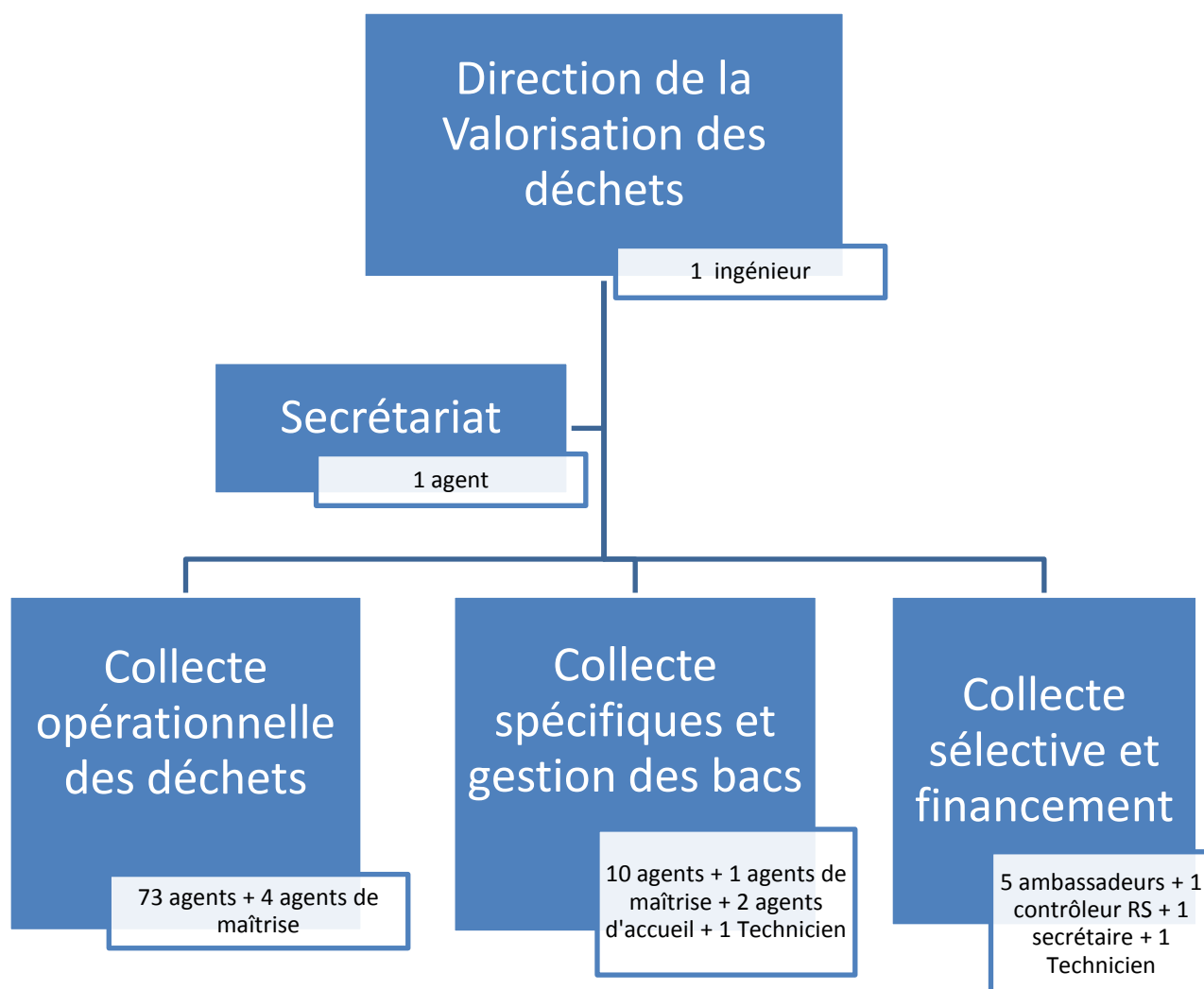
En complément, la communauté d'agglomération a engagé en 2017 des recrutements supplémentaires :

- 1 agent administratif, à compter du 6 février 2017
- 4 agents de collecte, au premier trimestre 2017.

L'ensemble de ces moyens humains et techniques a été regroupé pour créer un nouveau service, la direction valorisation des déchets.

⇒ *L'organisation*

La direction valorisation des déchets, est organisée en 3 services, en fonction des missions réalisées :



⇒ *Les moyens*

La direction valorisation des déchets est, pour l'essentiel, installée dans les locaux du Centre Technique Municipal de la Ville de Calais, situés rue de Toul. Par manque de place, le personnel en provenance de la Mairie de Marck est resté dans ses locaux d'origine, et le service Collecte sélective et financement est basé à l'hôtel communautaire, 76 boulevard Gambetta à Calais.

L'essentiel de l'année 2017 a été consacré à la prise en main de la compétence : organisation des équipes et des secteurs, mise en place de l'organisation interne, ajustements des tournées, remise à plat du parc de bennes à ordures ménagères. Les véhicules de collecte, en particulier, ont posé beaucoup de difficultés : 3 ont dû être réformés dès les premiers mois de l'année ; et d'autres,

d'avantage sollicités pour compenser ces sorties de parc, ont nécessité des réparations très importantes.

Un important programme d'investissement a été engagé pour mettre en place un parc de véhicules fiables et adaptés aux types de collectes, et des fonds supplémentaires ont dû être consacrés à la location de bennes à ordures ménagères.



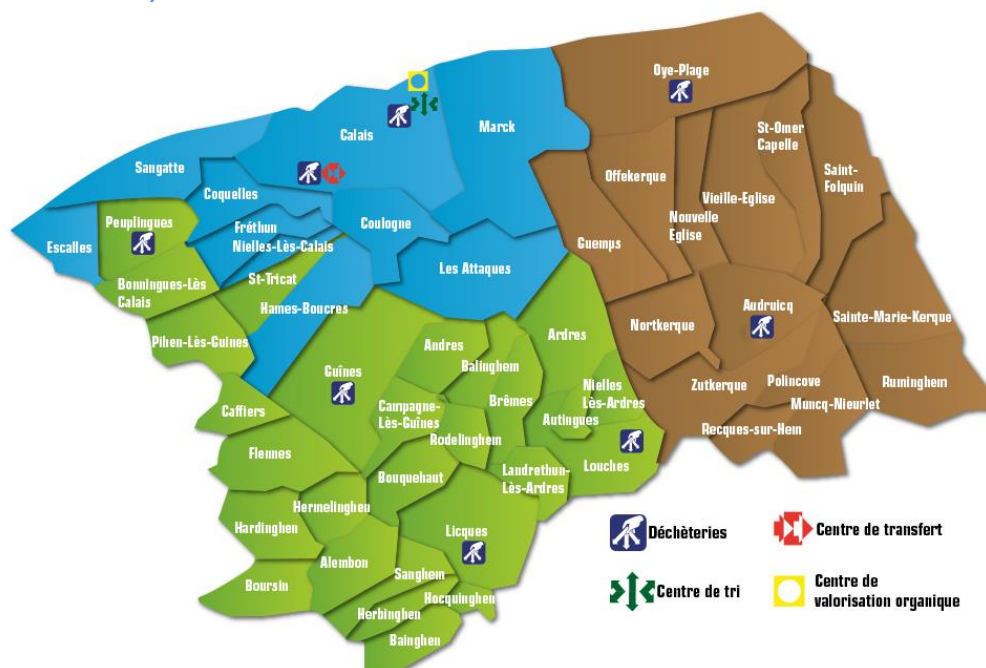
a) Le SEVADEC

Dans le cadre de ses missions d'élimination des déchets ménagers et assimilés, la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers adhère au SEVADEC (Syndicat d'Élimination et de Valorisation des Déchets du Calais) auquel la compétence « traitement des déchets » a été déléguée.

Le SEVADEC regroupe 3 EPCI (Grand Calais Terres et Mers, la Communauté de Commune du Pays d'Opale, et la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq), soit 52 communes, pour un total de 157 431 habitants.

Le SEVADEC possède plusieurs infrastructures pour prendre en charge les déchets des collectivités membres (cf. rapport d'activité 2017 du SEVADEC) :

- Un centre de tri
- Une usine de bio-méthanisation
- Un centre de transfert des ordures ménagères résiduelles
- 8 déchèteries, dont deux situées sur le territoire de Grand Calais.



Carte du SEVADEC

B. Les services rendus à l'utilisateur

La direction de la valorisation des déchets de Grand Calais est donc en charge de la gestion des déchets ménagers et assimilés, mais plus particulièrement de la collecte.

Lors du transfert de la compétence à Grand Calais, le principe a été acté de **maintenir en l'état** les services existants sur chaque commune.

1. La collecte des déchets ménagers

Grand Calais assure la collecte des déchets ménagers et assimilés en régie, sur l'ensemble de son territoire.

a) La collecte en porte-à-porte

Ce service de ramassage est assuré pour les OMR, les fermentescibles, les emballages, et le verre. La fréquence de passage est généralement hebdomadaire, mais peut varier selon les flux et les secteurs de 6 fois par semaine à une fois toutes les quatre semaines (cf. *schéma de collecte au §A.2*).

73 agents titulaires et **23 bennes à ordures ménagères** (BOM) sont dédiés à cette activité de ramassage, pour un total de **113 à 118 tournées** de collecte par semaine.

⇒ *Le service additionnel des déchets verts*



Sur les communes de Calais, Coulogne et Coquelles, une collecte des déchets verts a également été assurée du 24 avril au 20 octobre, dans la continuité des services rendus aux habitants en 2016. **6 agents de collecte et 2 BOM** ont été dévolus à cette mission sur l'année 2017.

⇒ *Le service additionnel des encombrants*

Une collecte d'encombrants sur rendez-vous est également disponible sur Calais, Coulogne, Marck, Coquelles, Les Attaques, et Sangatte-Blériot.

Pour bénéficier de ce ramassage, les usagers doivent contacter le service (cf.§ 3.c), et détailler les objets qu'ils souhaitent voir collecter. Suivant les secteurs, le service est limité à 1m³ ou à 3 objets par rendez-vous (afin de maîtriser le chargement du véhicule).

Après le ramassage, l'équipe de collecte des encombrants est chargée de trier les déchets collectés en séparant le bois, la ferraille, et les DEEE qui feront l'objet d'une valorisation. Les déchets non-recyclables sont ensuite acheminés vers la plate-forme DIB d'Opale Environnement pour y devenir du Combustible Solide de Récupération (CSR).

En 2017, environ **8 000 rendez-vous** ont été pris par les habitants de Grand Calais, pour un total de **780 tonnes** collectées.

Adaptation de la collecte des encombrants

Une équipe de 3 agents a été consacrée à cette mission de ramassage au début de l'année 2017, pour toutes les communes concernées, à l'exception de Marck.

La Ville de Marck, par le biais d'une convention avec Grand Calais, a assuré la prestation de ramassage des encombrants de ses habitants en 2017, dans la continuité des services assurés en 2016.

Mais la demande des usagers s'est révélée supérieure aux capacités de collecte mises en place par la collectivité. Le temps d'attente pour les usagers (entre l'appel et le ramassage de leurs encombrants) a sensiblement augmenté, jusqu'à dépasser les 2 semaines au mois de mai 2017. Grand Calais a donc contracté un marché d'insertion avec l'entreprise d'insertion Face Valo, pour collecter les encombrants des habitants de Coulogne, Coquelles, Les Attaques, et Sangatte-Blériot.

La prestation de Face Valo a démarré le 12 mai 2017.

b) La collecte en apport volontaire



Des colonnes d'apport volontaire sont également implantées sur le territoire, majoritairement pour le verre, et dans une moindre mesure pour les emballages et les ordures ménagères.

A l'exception de certains quartiers entièrement équipés de colonnes enterrées (Fort Nieulay et Beau-Marais), les points d'apport volontaire sont à la disposition des usagers en supplément du ramassage en porte à porte.

2 chauffeurs et **2 véhicules** assurent leur ramassage.

Du porte à porte à l'apport volontaire

Le ramassage du verre en porte-à-porte pose de nombreux problèmes : débris de verre sur les trottoirs, conditions de travail dégradées pour les agents de collecte, usure prématurée des camions. Sur le constat que les services en porte-à-porte et en apport volontaire étaient superposés et redondants, Grand Calais a entamé une démarche de transition de la collecte du verre en porte-à-porte vers l'apport volontaire.

En 2017, la Ville de Calais a ainsi franchi le pas, avec les secteurs Plage, Esplanade, Calais nord, Pont du Leu, Boulevard Einstein, Salengro et Cailloux.

Au cours de l'année 2017, 43 colonnes aériennes et 6 colonnes enterrées ont été mises en place. Au 31 décembre 2017, Grand Calais comptait au total **469 colonnes** d'apport volontaire, tous flux confondus.

	Colonnes aériennes	Colonnes enterrées
Verre	195	60
Emballages	43	67
OMR		104
Total	238	231

Parc de colonnes d'apport volontaire implantées au 31 décembre 2017

2. Déchets non ménagers pris en charge par le service public

a) Les déchets des entreprises

La réglementation permet aux collectivités de prendre en charge les déchets issus d'activités professionnelles, dans la mesure où ils sont assimilables aux déchets ménagers (en quantité comme en qualité), et sans que cela ne crée pour la collectivité de « sujétion technique particulière ». Ce service doit obligatoirement être couvert par la perception d'une Redevance Spéciale.

Transfert de la Redevance Spéciale

Au 1^{er} janvier 2017, la perception de la Redevance Spéciale a également été transférée à Grand Calais Terres et Mers. A cette occasion, l'ensemble des 144 contrats a dû être remis à jour (coordonnées bancaires, conditions de collecte, harmonisation des tarifs...)

Au 31 décembre 2017, Grand Calais Terres et Mers comptait **144 établissements** assujettis à la redevance Spéciale.

b) Déchets des communes

Dans la continuité des prestations effectuées en 2016, et sur le principe de maintien des services acté lors du transfert, Grand Calais a assuré en 2017 des prestations pour ses communes membres :

- Participation active à la résolution des problèmes de salubrité de la voie publique (lutte contre les dégâts causés par les goélands, sensibilisation au respect de l'espace public, etc...)
- Traitement des déchets municipaux assimilables aux déchets ménagers, déposés soit au quai de transfert situé rue de Toul à Calais, soit directement sur les sites de traitement dédiés ;
- Collecte des brocantes et braderies ;
- Collecte des Marchés ;
- Collecte des déchets produits par le public lors des évènements et des manifestations organisés par les communes.

3. La gestion des contenants



Grand Calais Terres & Mers prend en charge la conteneurisation des déchets, afin de s'assurer de leur compatibilité avec le matériel de collecte, et du respect des normes en vigueur.

Le choix de contenants adaptés à chaque type de déchet permet également de maintenir les performances de tri, mais surtout de maîtriser une partie des conditions de travail des agents de collecte. Par conséquent, Grand Calais gère gratuitement les contenants individuels et collectifs de ses administrés.

a) Les bacs roulants

2 agents et un véhicule sont dédiés à la gestion du parc de bacs. Sur demande de l'utilisateur ou signalement des équipes de collecte, ils assurent les livraisons, échanges et réparations de bacs.

En 2017, l'équipe a ainsi réalisé environ **3 700 interventions**. Au 31 décembre, **100 129 bacs** étaient en place sur la totalité du territoire de Grand Calais Terres et Mers (pour 97 029 bacs au 1^{er} janvier 2017).

Logiciel de gestion

En 2016, la Ville de Calais avait fait l'acquisition d'un logiciel de gestion pour son parc de contenants. En 2017, le service Gestion des bacs s'est attaché à développer ce logiciel sur l'ensemble des communes de Grand Calais.

b) Les sacs jaunes

Si les bacs roulants sont la solution la plus pratique et sécurisée pour les agents de collecte, ils présentent malgré tout quelques inconvénients.

Aussi, dans certains cas, des sacs jaunes translucides sont distribués à la place des bacs à couvercles jaunes :

- Trottoirs étroits,
- Habitations qui ne permettent pas de rentrer leurs bacs après la collecte,
- Erreurs de tri récurrentes (le sac permet un meilleur contrôle du contenu avant la collecte).

En 2017, la collectivité a distribué **9 771 rouleaux de 20 sacs** aux usagers du service.



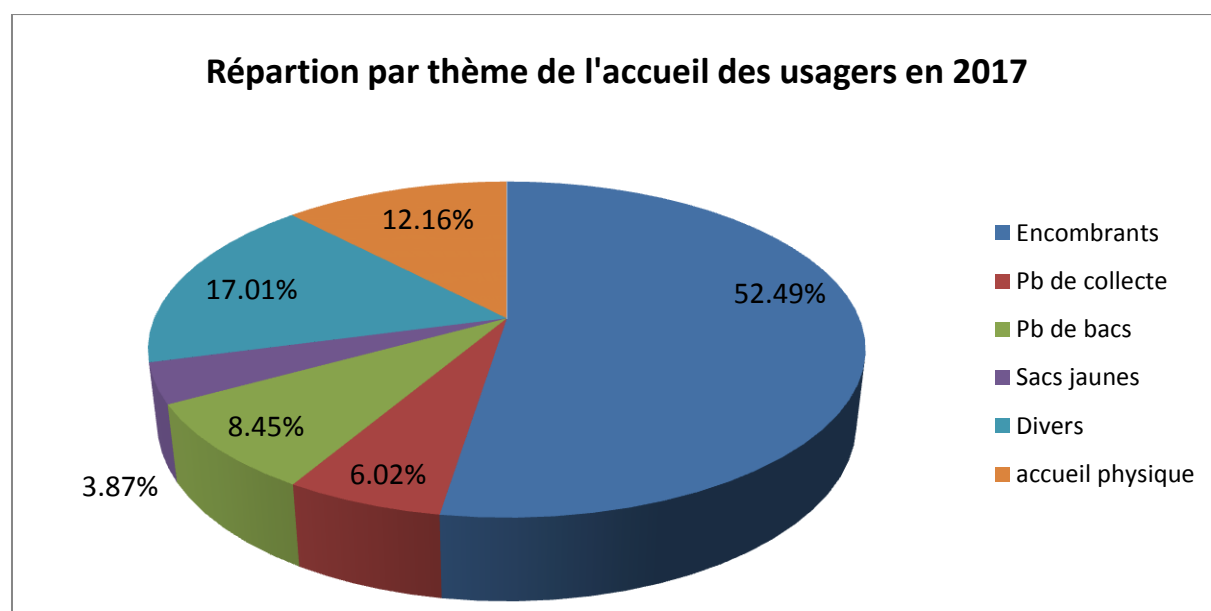
c) L'accueil du public

Le service d'accueil de la direction valorisation des déchets, basé au Centre Technique Municipal de Calais, rue de Toul, peut être contacté par téléphone au **03 21 46 66 28**.

2 personnes sont en charge de la réception des visiteurs et des appels, et de l'instruction des demandes des usagers.

L'essentiel des visites concerne les demandes de sacs jaunes, tandis que la majorité des appels sont des demandes de rendez-vous pour le ramassage d'objets encombrants.

Dans un souci de cohérence et de simplification des démarches pour les administrés, le service délivre également les kits de déjections canines aux habitants de Calais. 2 238 kits ont ainsi été distribués en 2017.



En 2017, le service a réceptionné **15 560 appels** et **2 154 visiteurs**.

Au mois d'août 2017, les demandes des usagers ont enregistré un pic, avec notamment une journée où 212 appels et visites ont été recensés.

L'utilisation du service d'accueil par les usagers est très clairement supérieure aux prévisions initiales, et il peut être, à certains moments, difficile de joindre le service. Aujourd'hui la direction tente de désengorger l'accueil, en développant d'autres moyens de prise de contact (adresse mail, formulaire en ligne ...).

Le service peut d'ores et déjà être contacté par mail à collecte-dechets@grandcalais.fr.

d) La communication

Une équipe de **6 ambassadeurs du tri** est consacrée à la communication auprès des habitants de Grand Calais, à travers différentes missions :



☑ **Visites au domicile des usagers**, suite à une erreur de tri signalée par les agents de collecte. Les ambassadeurs du tri informent à cette occasion les habitants des consignes de tri en vigueur, répondent à leurs interrogations, et les sensibilisent aux enjeux du tri sélectif.

En 2017, les équipes de collecte ont signalé 453 erreurs de tri, et les ambassadeurs en ont traité 412.

☑ **Animations** auprès de différents publics (associations, écoles, logements collectifs...) afin de sensibiliser au geste du tri sélectif et à son intérêt environnemental.

En 2017, les ambassadeurs ont réalisé des animations pour les centres aérés (190 enfants sensibilisés), ainsi que dans 22 écoles et dans les salles de sport de Calais et les infrastructures intercommunales : le Conservatoire, la base de voile Tom Souville, les crèches intercommunales...

Des campagnes de sensibilisation sont également menées régulièrement dans les logements collectifs, ou les nouveaux quartiers (190 foyers concernés en 2017).

☑ **Enquêtes de dotations de bacs** : les ambassadeurs sont chargés de vérifier sur place le besoin réel des usagers avant toute dotation de conteneurs, en fonction des habitudes de consommation, de la taille du



foyer, et de la typologie de l'habitation. Cette précaution permet de veiller à ce que chaque foyer dispose des moyens adaptés pour trier ses déchets.

En 2017, les ambassadeurs ont réalisé 1 648 enquêtes de dotation.

Campagnes de distribution de documents de communication :

- Flyers d'information pour la collecte du verre en apport volontaire (5 745 logements) ;
- calendriers de collecte de Hames-Boucres, Nielles lès Calais et Frethun (1 300 foyers) ;
- modifications de collecte à l'occasion de la Parade de Noël, de la fête de la Musique, ou de « Calais anime l'été » (3 150 foyers)

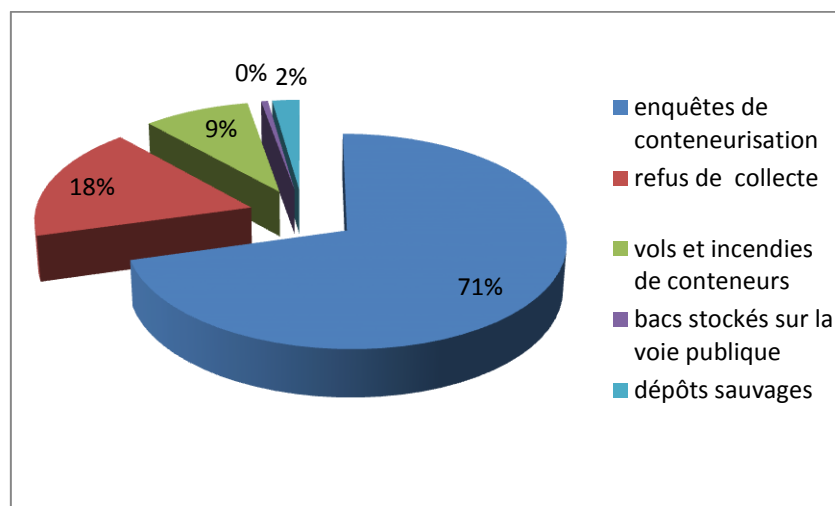
Salubrité Publique : les ambassadeurs de tri sont également mobilisés de manière très importante sur ce thème, dans la continuité des prestations réalisées en 2016 par les services de la Ville de Calais.

Acteurs de la lutte contre les immeubles non dotés en locaux poubelles, les ambassadeurs réalisent des enquêtes à priori et à posteriori, adressent des courriers aux propriétaires, et établissent la facturation des conteneurs disparus et/ou volés (188 en 2017).

Lorsque des bacs sont volés ou incendiés, les ambassadeurs de tri réalisent systématiquement une enquête de terrain. Si les conteneurs sont stockés en permanence sur le domaine public, un titre de recette est émis à l'encontre du propriétaire pour le remboursement des frais engagés (13 cas en 2017). Les vols et les incendies de conteneurs représentent un coût important pour la collectivité et de nombreux incidents pourraient être évités si les propriétaires de bacs rentraient les bacs après collecte.

Les ambassadeurs ont également mené des campagnes de sensibilisation contre les dépôts sauvages sur le domaine communal (53 cas en 2017) ou privé (rue Franklin à Calais), ainsi qu'une campagne de sensibilisation contre les dépôts en sacs, afin de lutter contre les dégâts causés par les goélands (2553 logements concernés).

Répartition des interventions des ambassadeurs en 2017



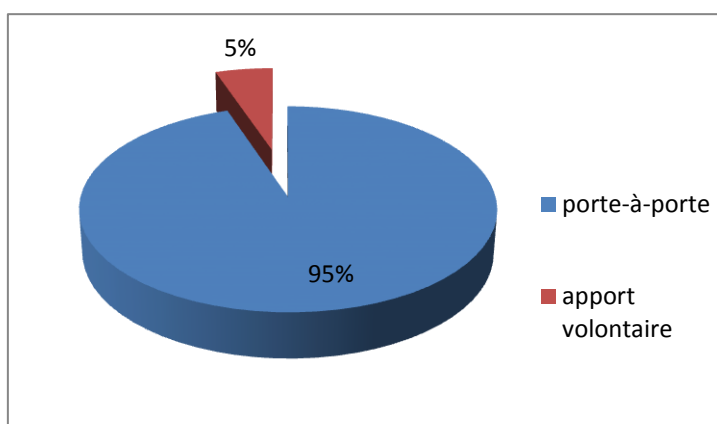
4. Synthèse des tonnages collectés

Récapitulatif des déchets ménagers collectés en 2017 (hors déchets des services municipaux) :

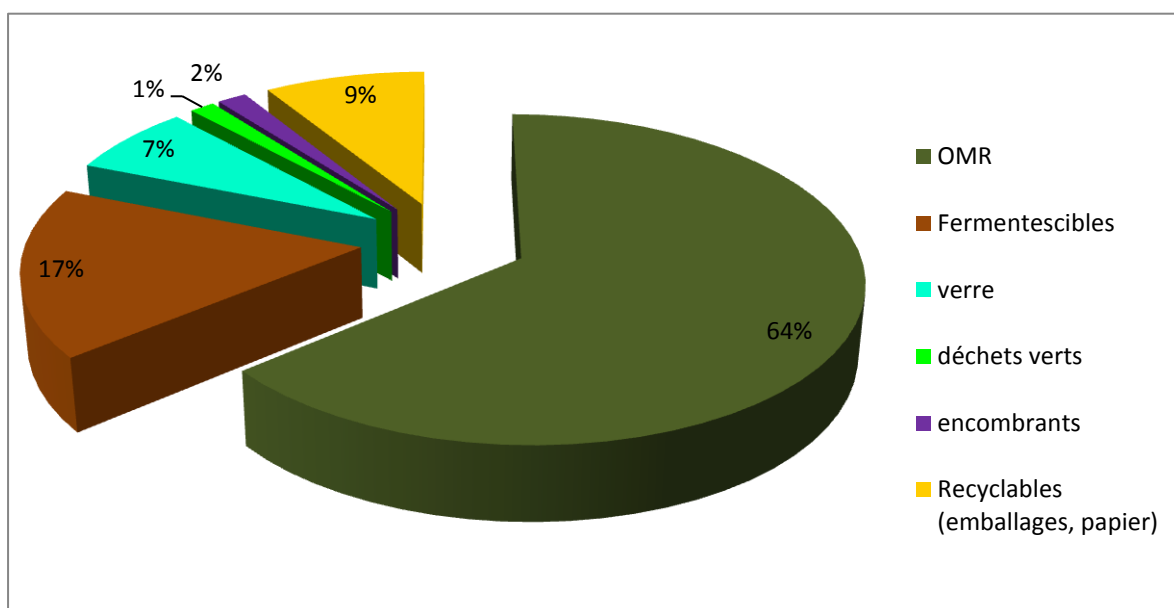
Flux	TOTAL 2017 (en tonnes)	ratio en kg/hab
OMR	30 625.10	304.37
Fermentescibles	8 120.10	80.70
verre	3 373.61	33.53
déchets verts	661.75	7.29
encombrants	780.39	8.01
Recyclables (emballages, papier)	4 263.61	42.37
PRODUCTION TOTALE DECHETS MENAGERS	47 824.56	475.30

En 2017, les habitants de Grand Calais ont produit en moyenne **475,30kg de déchets par an et par habitant**, pour une moyenne nationale de 573 kg/an/habitant.

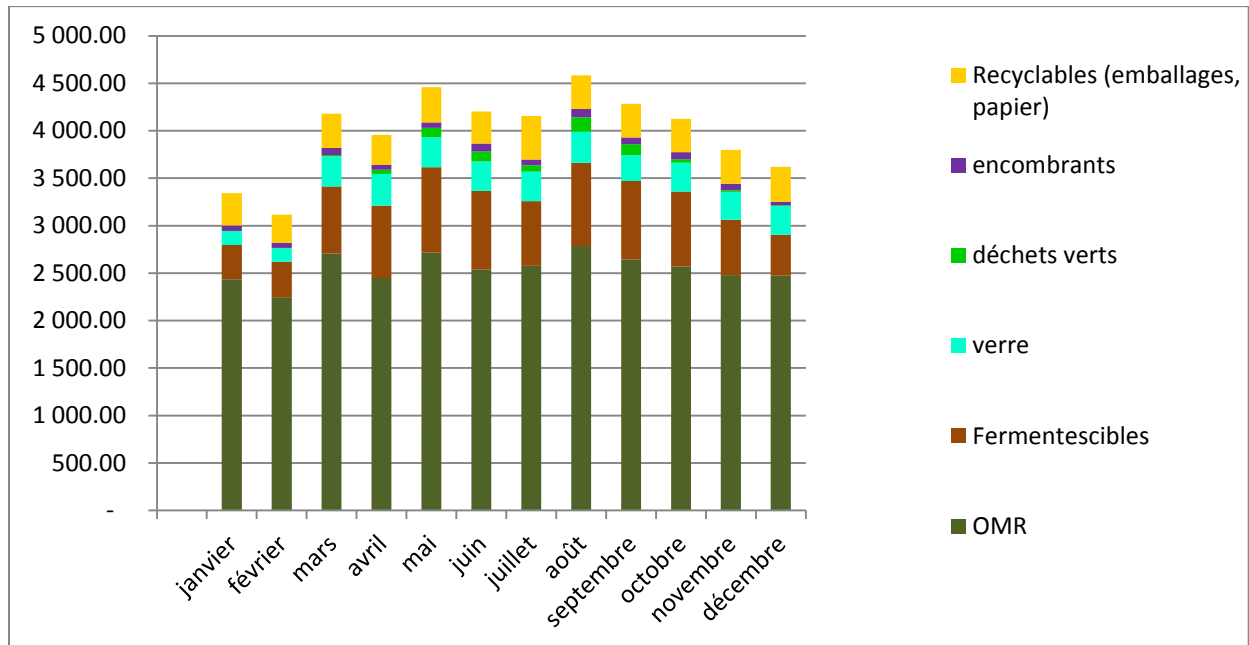
Le porte-à-porte reste le mode de collecte largement majoritaire sur le territoire.



Les OMR représentent 64% du flux total de déchets collectés, ce qui démontre un potentiel de progression important pour le tri des déchets ménagers. D'autant qu'en plus qu'en 2017, les emballages (seulement 9% du gisement total) contenaient en moyenne 20% de refus (erreurs de tri).



L'évolution des flux collectés au cours de l'année 2017 laisse apparaître un léger impact de l'affluence touristique sur les quantités collectées, en particulier aux mois de mai et d'août. Pour autant, la qualité du tri n'enregistre pas de diminution sensible pendant ces périodes.



Evolution des tonnages de déchets ménagers au cours de l'année 2017

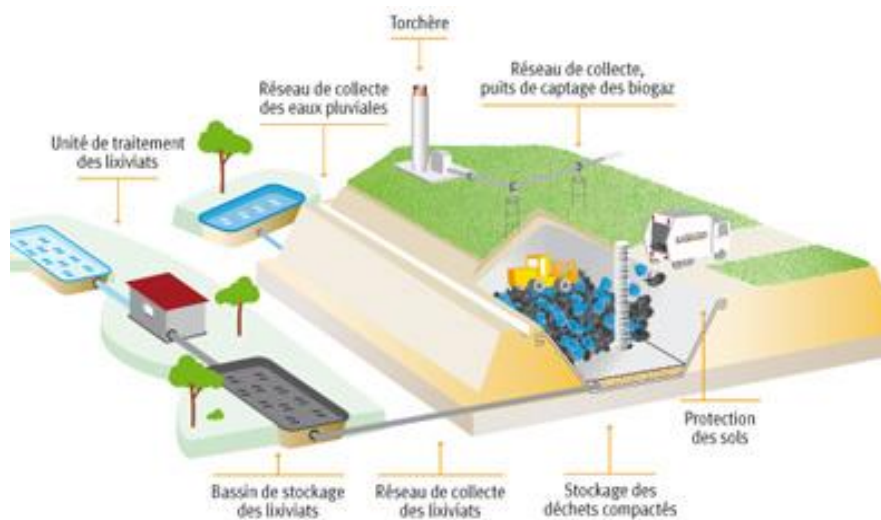
C. Le traitement des déchets ménagers et assimilés

1. Les unités de traitement

Le traitement des déchets ménagers est une compétence de Grand Calais Terres et Mers, déléguée au SEVADEC, le Syndicat d'Elimination et de Valorisation des Déchets du Calaisis créé.

2. Le traitement des ordures ménagères

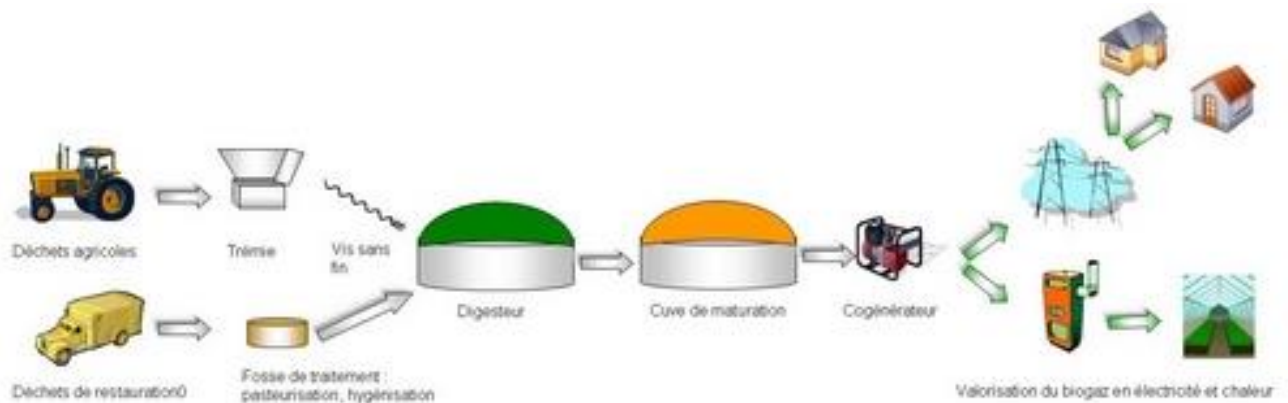
Les ordures ménagères sont traitées par enfouissement au Centre de Stockage des Déchets Ultimes (CSDU) de la Bistade à Sainte Marie-Kerque, appartenant à la société Opale Environnement.



1. Le traitement des déchets fermentescibles

Le traitement des déchets fermentescibles est assuré dans l'usine de biométhanisation du SEVADEC, située à Calais, et exploité par la société OCTEVA.

A l'issue du process, les fermentescibles sont valorisés en compost à usage agricole et en biogaz, utilisé pour la production de chaleur et d'électricité.



3. Le traitement des emballages



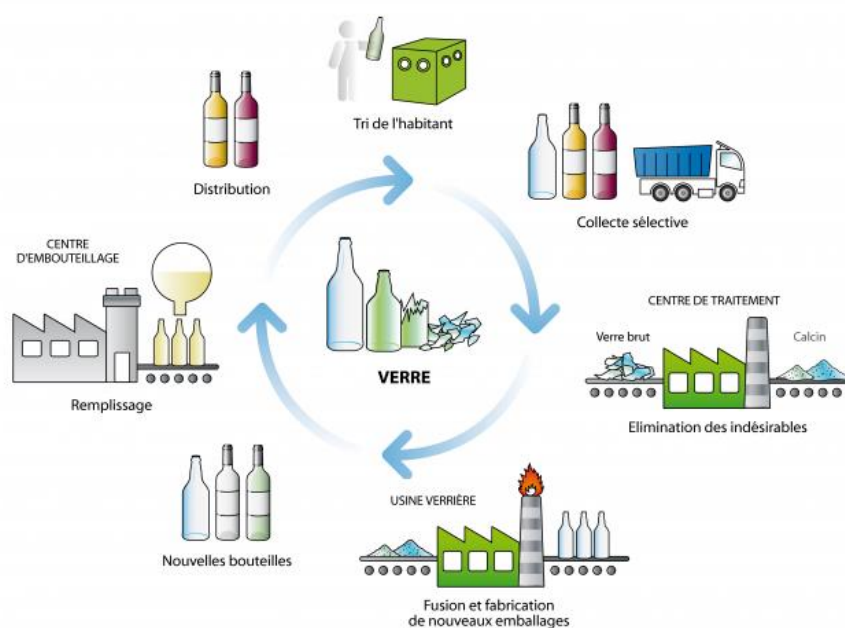
Les emballages collectés en mélange sur le territoire de Grand Calais Terres et Mers sont acheminés au centre de tri du SEVADEC, situé à Calais.

Les déchets y sont triés par matériaux, et sont ensuite envoyés dans des filières de traitement adéquates (cf. schéma ci-dessous).



4. Le traitement du verre

Le verre collecté est déposé au quai de transfert du SEVADEC à Calais, où il est récupéré par la société BSN, jusqu'à la verrerie de Wingles, où il est refondu.



3. Synthèse des tonnages traités et valorisés

Récapitulatif des déchets collectés et traités (y compris les services municipaux) :

		Tonnage 2017	valorisation matière (en t)	valorisation énergie (en t)	Enfouissement (en t)
Emballages		4 203,17	4 203,17		
Refus de tri des emballages		858,95		773,06	85,90
Ordures ménagères résiduelles		30 625,10			30 625,10
Déchets des marchés et braderies		52,70			52,70
Déchets du service Propreté des Espaces Publics de la Ville de Calais		2 519,18			2 519,18
Déchets des autres services municipaux		414,34			414,34
Fermentescibles par biométhanisation		8 120,10	8 120,10		
Déchets verts	Ménages	661,75	661,75		
	Collectivités	491,06	491,06		
Verre		3 649,09	3 649,09		
Encombrants - Régie	Bois	415,78	415,78		
	DEEE	28,85	28,85		
	Encombrants	288,10	11,52	86,43	190,15
Encombrants - Face-Valo	DEA	39,49	39,49		
	Réparation	0,60	0,60		
	métaux	5,13	5,13		
	Encombrants	1,67	0,04	0,50	1,13
	magasin	0,78	0,78		
		52 375,84	17627,36	859,99	33 888,49
			33,7%	1,6%	64,7%

En 2017, le taux de valorisation matière total de Grand Calais Terres et Mers a presque atteint les 34 %, pour un objectif fixé par Loi du 17 août 2015 relative à la Transition énergétique pour la croissance verte à 55%, d'ici 2020.

La collectivité a donc un fort potentiel de progression en la matière, en particulier sur le tri des emballages, du verre et des fermentescibles.

II. Les indicateurs financiers

A. Bilan de l'année 2017

En 2017, la gestion des déchets ménagers et assimilés de Grand Calais terres et Mers a représenté une dépense de fonctionnement totale de **14 516 971€TTC**, soit en moyenne **142 €/habitant**.

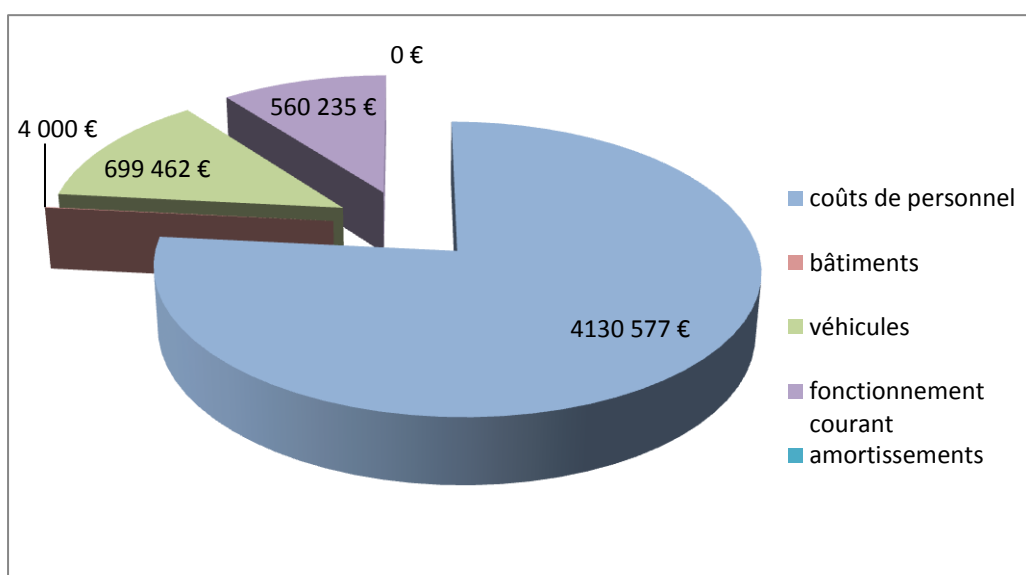
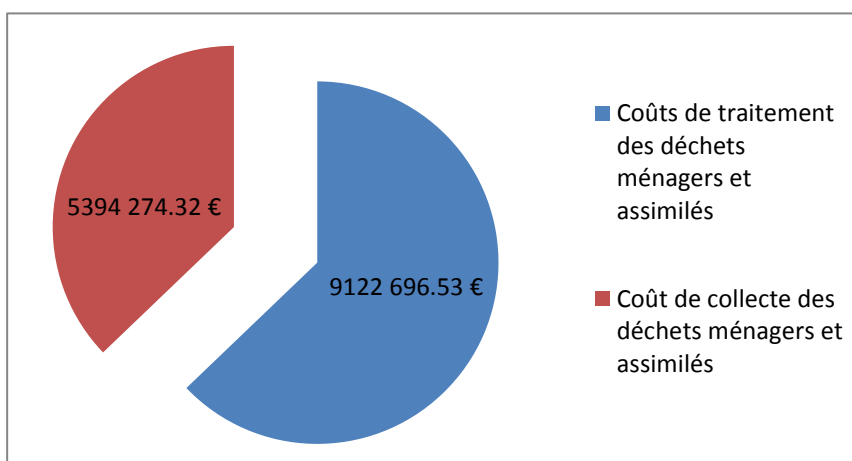
Avertissement : les dépenses de fonctionnement présentées ici n'intègrent pas encore les amortissements pour l'exercice 2017.

Les recettes liées à la gestion des déchets ont atteint en 2017 un total de **10 777 777 €TTC**, essentiellement dues à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Les recettes liées à la gestion des déchets ne couvrent donc pas la totalité des dépenses du service (cf. tableau de synthèse ci-après).

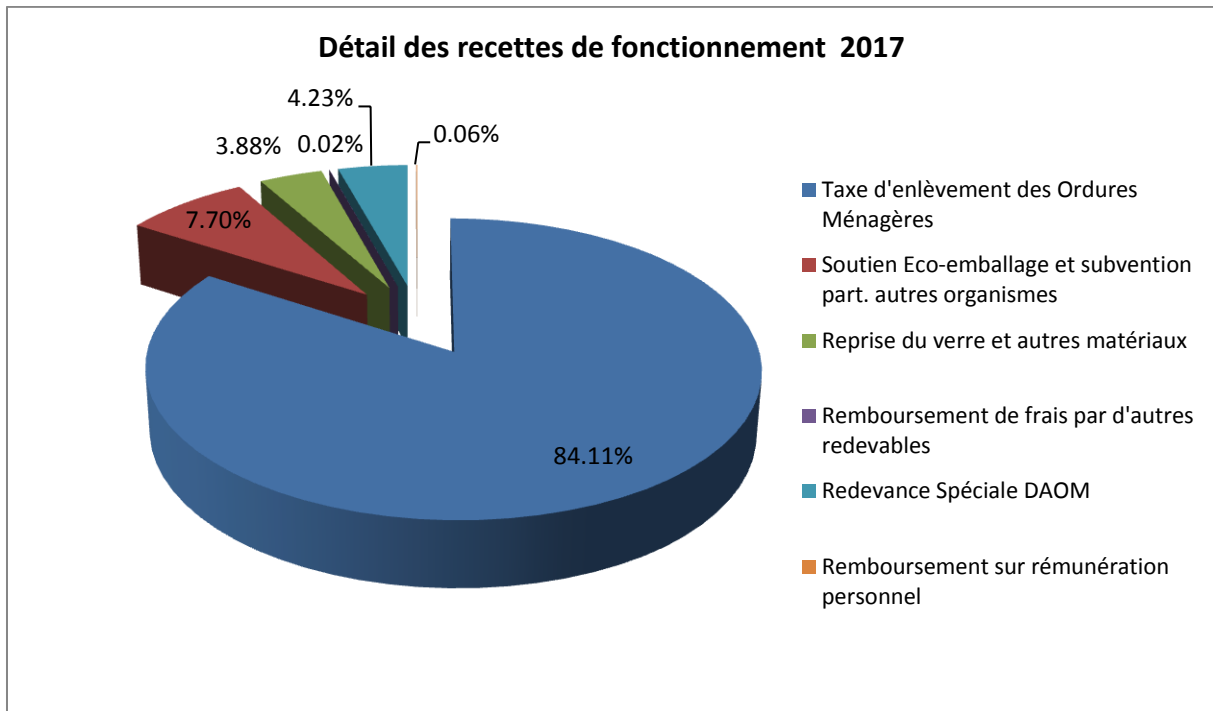
B. Analyse financière

La collecte des déchets ménagers, compétence directement exercée par Grand Calais Terres et Mers, ne représente que 37% du coût total de gestion des déchets.



Répartition
des coûts de
collecte
2017

Dépenses de fonctionnement 2017		2017
Coûts de traitement des déchets ménagers et assimilés		9 122 696,53 €
	Traitement des déchets	5 369 999,97 €
	Participation à l'habitant	3 752 696,56 €
Coût de collecte des déchets ménagers et assimilés		5 394 274,32 €
Coûts de personnel		4 130 577,09 €
	Vêtements de travail	31 281,64 €
	Salaires	4 049 161,45 €
	Formations	7 840,00 €
	Assurance risques statutaires	42 294,00 €
Dépenses énergétiques du bâtiment		4 000,00 €
	Fluides (Eau, électricité, gaz..)	0,00 €
	Téléphone	4 000,00 €
Maintenance des véhicules		699 461,97 €
	Pièces	199 261,45 €
	Préstations extérieures	57 753,24 €
	Assurances	18 706,25 €
	Taxes et vignettes	3 584,00 €
	Carburant, huiles	307 261,45 €
	Régie mutualisée	107 358,80 €
	Contrôles organismes extérieurs	5 536,78 €
Fonctionnement		560 235,26 €
	Fournitures de produits d'entretien	3 676,87 €
	Fournitures de petit équipement	67 978,71 €
	Equipement de protection Individuelle	6 679,80 €
	Autres matières et fournitures	92 773,02 €
	Contrats de prestations de services	79 170,77 €
	Locations mobilières	184 640,35 €
	Entretien et réparations	84 534,91 €
	Autres frais divers (annulation de titre)	0,00 €
	Catalogues et imprimés	26 372,40 €
	Frais de missions	566,57 €
	Fêtes et cérémonies	9 667,84 €
	Insertion et publicités	4 174,02 €
Amortissement		0,00 €
	Bacs collecte des déchets ménagers	
	Véhicules de collecte des déchets	
	Mobilier & Matériel	
Coût total de fonctionnement du service d'élimination des déchets		14 516 970,85 €
Recettes		
	Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères	9 029 864,00 €
	Soutien Eco-emballage et subvention part. autres organismes	826 919,22 €
	Reprise du verre et autres matériaux	416 738,18 €
	Remboursement de frais par d'autres redevables	1 725,52 €
	Remboursement sur charge de sécurité sociale	0,00 €
	Autres produits exceptionnels sur opération	0,00 €
	Redevance Spéciale DAOM	454 578,27 €
	Remboursement sur rémunération personnel	6 568,57 €
	Dédits et pénalités perçues	
	Autres subventions Etat (emploi d'avenir)	41 383,73 €
Recettes total de fonctionnement du service d'élimination des déchets		10 777 777,49 €



En conclusion

L'exercice 2017 aura été la première année de fonctionnement de la direction valorisation des déchets pour Grand Calais. Une année marquée avant tout par la mise en place et l'organisation du service, dans le respect des prestations déjà offertes à la population en 2016.

Mais si les principes actés lors du transfert ne sont pas à remettre en question, le service rendu à l'usager ne peut pas rester éternellement figé, et doit évidemment évoluer dans le temps.

Des optimisations vont tout d'abord être nécessaires : ré-équilibrage de certaines tournées, harmonisation des consignes de tri, amélioration des conditions de travail des agents de collecte avec la collecte du verre en apport volontaire...

Mais ce premier rapport annuel sur le prix et la qualité du service est également l'occasion de soulever les performances de valorisation matière de la collectivité, qui méritent là aussi de développer une stratégie d'amélioration.

GLOSSAIRE

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

CSDU : Centre de Stockage des Déchets Ultimes

CSR : Combustible Solide de Récupération

CVO : Centre de Valorisation Organique

C1 : flux collecté 1 fois par semaine (C6 = 6 fois par semaine ...etc. C1/4 = flux collecté une semaine sur 4)

DAOM : Déchets Assimilés aux Ordures Ménagères

DEA : Déchets d'équipements et d'ameublement

DEEE : déchets d'équipements électriques et électroniques

DTQD : Déchets Toxiques en Quantités Dispersées

DV : Déchets Verts

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

FFOM : Fraction Fermentescibles des Ordures Ménagères

JRM : Journaux, revues, magazines

OMr : Ordures Ménagères résiduelles (déchets destinés à l'enfouissement)

OPH : Office Public d'Habitation

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères